

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 24 mars 2021

Question écrite urgente

Combien coûte au contribuable le procès d'un conseiller d'Etat ?

Trois ans et demi se sont écoulés entre la procédure ouverte par le Ministère public en août 2017 contre inconnu, dans l'affaire du voyage entrepris en 2015 à Abu Dhabi par M. Pierre Maudet, et la décision du Tribunal de police en février 2021 condamnant M. Maudet à 300 jours-amende avec sursis et à une créance compensatrice de 50 000 francs. La mise en accusation du conseiller d'Etat et la tenue d'un procès public sont annoncées en novembre 2020 par le Ministère public.

L'objet de la présente interpellation n'est pas d'émettre ou de requérir une quelconque opinion sur le fond de l'affaire, mais de s'inquiéter sur les coûts engendrés par la tenue d'un tel procès public, exceptionnel au vu de la fonction occupée par l'un des protagonistes. La situation budgétaire de notre canton est précaire et la crise sanitaire vient exacerber ce mal endémique. C'est pourquoi, dans ce contexte délicat, se pose la question du coût pour le contribuable du procès d'un conseiller d'Etat en exercice.

Par ailleurs, il convient de s'assurer de l'exclusion d'une quelconque application de l'art. 14A du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (RPAC) (B 5 05.01) qui prévoit que les frais de procédure et honoraires d'avocat effectifs à la charge d'un membre du personnel en raison d'une procédure de nature civile, pénale ou administrative initiée contre lui par des tiers pour des faits en relation avec son activité professionnelle sont pris en charge par l'Etat.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer l'absence d'une quelconque prise en charge des frais de procédure et honoraires d'avocat de M. Maudet par l'Etat ?*
- 2) *Combien a coûté la tenue du procès public de M. Maudet auprès du Tribunal de police ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.